Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0235-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

CC_2026_0235

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 3 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le trois novembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 octobre 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 77 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , Mme JOUAN Sandrine , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE PESSOT Gaëtan , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LÉON Frédéric , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , M. PENVEN Eddy , Mme DUVAL-BLAIZE Cécile (suppléante de M. PERREAU Frédéric), M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme CADIOU Gaby à M. LE MOULLEC Frédéric, Mme FERRIER Florence à M. EVEN Jean-Louis, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. LÉON Frédéric, M. FROGER Jérôme à Mme CLOAREC Anne-Laure, Mme GENÉTAY Stéphanie à M. CORDESSE Alain, Mme HARDY Anne à M. CAMBIER Bernard, M. LEON Erven à M. MARECHAL Guy, M. LIRZIN Yvon à M. EGAULT Gervais, Mme MACÉ Annie à M. CARRIOU Henri-Cédric, Mme NICOLAS Sonya à M. ROBERT Éric

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, M. CANÉVET Fabien, Mme LE CALVEZ Joyselle

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Décision Modificative 1_Budget Assainissement

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours du budget ASSAINISSEMENT et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil Communautaire, il s'avère nécessaire de procéder à des inscriptions

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0235-DE

nouvelles au sein de la présente décision modificative.

DM 1 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERICE 2026				
I/F	D/R	Chapitre	Nature	Total
Fonctionnement	Dépenses	042 - Opération d'ordre	6862	130 000,00 €
		66 - Charges financières	66111	60 000,00 €
		Total Dépenses		**190 000,00 €**
	Recettes	042 - Opération d'ordre	722	146 019,50 €
		75 - Autres produits de gestion courante	7588	43 980,50 €
		Total Recettes		**190 000,00 €**
Investissement	Dépenses	040 - Opération d'ordre	2313	122 504,50 €
			23151	4 000,00 €
			23152	19 515,00 €
		20 - Immobilisations incorporelles	2031	-18 251,05 €
		21 - Immobilisations corporelles	2111	2 400,00 €
			2188	-1 292,12 €
		23 - Immobilisations en cours	2313	-1 179 815,46 €
			23151	-820 000,00 €
			23152	-490 500,00 €
		Total Dépenses		**-2 361 439,13 €**
	Recettes	040 - Opération d'ordre	4817	130 000,00 €
		16 - Emprunts	1641	-2 491 439,13 €
		Total Recettes		**-2 361 439,13 €**

En dépenses de fonctionnement : + 190 000 €
- Régularisation des emprunts toxiques : +130 K€
- Réajustement des charges d'intérêts : + 60 K€

En recettes de fonctionnement : + 190 000 €
- Contrepartie de la révision du CP 2026 des APCP (Autorisations de Programme/Crédits de Paiement) en cours pour les travaux en régie (Chapitre 042-Nature 722) : + 146,02 K€
- Régularisation de TVA : + 43,98 K€

En dépenses d'investissement : - 2 361 439,13 €
- Révision du CP 2026 des APCP en cours : - 2 361 439,13 € dont les travaux en régie (chapitre 040) : + 146,02 €

En recettes d'investissement : - 2 361 439,13 €
- Régularisation des emprunts toxiques : +130 K€
- Équilibre de la section par une réduction des recettes d'emprunt : - 2 491 439,13 €

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU L'instruction comptable M49 ;

VU Les crédits ouverts aux Budgets Primitifs (BP) de Lannion-Trégor Communauté par délibération n° CC_2026_0027 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0235-DE

VU Les crédits modifiés par les Budgets Supplémentaires (BS) de Lannion-Trégor Communauté par délibération n° CC_2026_0166 du Conseil communautaire en date du 30 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 87 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER La décision modificative n°1 de 2026 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 06 NOV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 06 NOV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT